

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION HANDICAP
REUNIE LE 30 NOVEMBRE 2006

Présidée par Mme Eliane KOTLER, Vice-Présidente de l'Université
Co-présidée par Mme Muriel DALPONT LEGRAND, Chargée de Mission à la Vie Etudiante auprès du Président

Séance n° 1

Etaient présents : Mmes STARCK, BEAU-DOYEN, BENIZRI, BRIGNOLLE, CUNAT, DEROO, FLAMM, FOURMY, GUARDIGLI-SALVARELLI, LANTIN, LEDORE, PIQUET-GAUTHIER, SAINT-MARTIN, TRUCCHI, VIDAL, BATISTELLI, PERAL, GUETTI, MECHALI, LAURIERE, CARAMICO, MM. BANSART, KLEE, ROMAN, COQUANT, ZAUPA

Etaient représentés : M. STACCINI par Mme BOURDAIS-MANNONE, M. BARBIEUX par Mlle DUCONSEILLE, Mme ARNAUD par M. ROUSSEAU, M. CORNU par Mme AVERSA

Etaient excusés : Mmes BARDIAU, CHAARA, ZONE-SOUBIRAN, MM. DUMAS, GAYOL, MONTAGNON, RASSE, SCHAAL

La commission handicap est précédée d'une réunion restreinte qui examine les demandes spécifiques et les cas particuliers d'aménagements pour les étudiants handicapés et discute autour de questions diverses (logistique, organisation, circuit d'information...).

La séance est ouverte à 10h35

Mme KOTLER ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette réunion, signe d'une forte mobilisation en faveur des étudiants handicapés. Elle remercie également pour leur présence les représentants de la Mairie et du Conseil Général. Enfin, elle souligne l'investissement et la collaboration existant entre la Cellule Handicap de l'Université, la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Conseil Général et l'Association Universitaire ASHUNIS (Association de Solidarité pour les Handicapés Universitaire de Nice Sophia).

I - Présentation de la Cellule Handicap

Mme DALPONT LEGRAND remercie à son tour la présence de tous les participants et le travail de tous en faveur des étudiants handicapés.

Elle rappelle que la Commission Handicap vient d'être mise en place à l'université de Nice (votée en CEVU en février 2006) et que, conformément à l'arrêté du 09 avril 1997, dans son article 13, elle est « chargée d'organiser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des étudiants handicapés ou à besoins spécifiques qui s'inscrivent à l'Université ». La Commission se réunit deux fois par an, mais Mme DALPONT LEGRAND propose la possibilité d'en réunir une troisième, en fonction des projets et des perspectives envisagées, et d'y inviter diverses personnalités selon l'ordre du jour.

Elle fait une présentation de la Cellule Handicap, créée depuis le mois de septembre 2006 dans le but de pouvoir fournir une réponse favorable aux aménagements préconisés par la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005.

La cellule handicap de l'université de Nice - Sophia Antipolis est une structure qui a pour objectif d'accompagner l'étudiant handicapé, de l'orienter et de le conseiller afin d'aménager au mieux l'organisation de ses études et de trouver des solutions adaptées. Elle se charge notamment de :

- l'organisation des examens (tiers-temps, secrétariats, équipements spécialisés, salles individuelles...)
- l'organisation des études (prises de notes, tuteurs, aides diverses...)

La cellule handicap de l'UNSA coordonne ces aménagements garantissant ainsi un traitement équitable, uniforme des étudiants en situation de handicap sur l'ensemble du campus de l'UNSA.

Elle engage donc la responsabilité de l'Université à la fois dans sa capacité à assurer les aménagements permettant de compenser les situations de handicap (évaluées par la MDPH) mais aussi concernant le respect des conditions d'examens comme des aménagements (importance de l'avis de l'équipe pédagogique + examen des dossiers des secrétaires d'examens et des conditions d'examen en général).

II Présentation de la MDPH

Mme CUNAT, Médecin coordonateur de l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) fait une présentation de cette structure.

Les MDPH ont été instituées par la loi 2005.102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi réforme en profondeur le champ du handicap, tant au plan des politiques menées que des dispositifs institués au profit des personnes handicapées, qu'il s'agisse des enfants ou des adultes.

La loi crée les Groupements d'Intérêt Public "Maison Départementale des Personnes Handicapées" (GIP - MDPH), placés sous la tutelle administrative et financière du Conseil général.

Les MDPH ont pour vocation essentielle d'être :

- un guichet unique pour les usagers et les professionnels concernés par le handicap ;
- une instance d'évaluation du handicap et des besoins de compensation de la personne handicapée, dont le fil conducteur est le projet de vie ;
- une commission attribuant des prestations et des droits.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) des Alpes-Maritimes a ouvert ses portes le 2 janvier 2006. Elle met en place, à compter de cette date :

- la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), en remplacement de la CDES et de la COTOREP ;
- l'équipe pluridisciplinaire chargée d'évaluer les besoins de compensation des personnes handicapées ;
- le fonds départemental de compensation du handicap, chargé d'accorder des aides financières complémentaires à la future prestation de compensation

Mme CUNAT soulève plusieurs problèmes :

- dans le cadre des décisions d'aménagements des examens et des études, il y a un besoin d'informations précises au cas par cas, concernant le cursus de l'étudiant, son environnement d'études, l'organisation de ses examens et leur contenu...
- l'insertion professionnelle de l'étudiant handicapé est un secteur à développer et à intégrer dans son projet de vie (le projet de vie englobe le Projet Personnel de Scolarisation - PPS, le Projet Personnel de Formation-PPF et le Projet Personnel de Professionnalisation - PPP)

Mme LAURIERE, représentant M. le Président du Conseil Général des Alpes Maritimes, souligne l'important travail effectué par la MDPH des Alpes-Maritimes depuis son ouverture, son efficacité dès sa création ainsi que la volonté du Conseil Général de soutenir cette structure afin qu'elle soit la plus opérationnelle possible.

III Présentation de projets visant à favoriser l'intégration des étudiants handicapés

M. BANSART (NTE) et M. ROUSSEAU (ASURE Formation) présentent trois projets développés autour du problème du handicap :

- Une formation de deux jours, intitulée « accessibilité du web aux personnes handicapées » est organisée à Nice. La première journée, plus généraliste, est ouverte à tout public concerné par ce sujet et travaillant avec des personnes handicapées ; la deuxième journée, plus technique, est réservée aux chefs de projets, aux développeurs web et aux web designers ;
- Des vidéos de démonstration mises en ligne pour permettre de découvrir et de comprendre les technologies actuellement disponibles pour les personnes en situations de handicap et par là même de favoriser la sensibilisation aux problèmes du handicap ;
- La création d'un diplôme universitaire : le DU « accessibilité du web » ; Ce D.U. propose de donner aux webmasters et aux chargés de communication du secteur public (et privé), les compétences nécessaires pour proposer une information en ligne respectant les obligations définies par la loi (obligation d'accessibilité des sites Web pour tous les usagers).

M. BANSART suggère d'étendre ces actions de formation et de sensibilisation aux acteurs de l'accessibilité sur toute l'Université mais aussi de développer l'information aux enseignants.

Mme DALPONT LEGRAND propose d'envisager la possibilité d'organiser, dans un avenir proche, la réunion annuelle des chargés d'accueil, autour du thème de l'accessibilité du web.

La parole est passée à Mme BOURDAIS MANNONE.

Elle présente un projet qui est actuellement en cours, mené conjointement avec les universités de Marseille et de Dijon, et sur lequel elle travaille sous la direction de M. STACCINI, chargé de mission aux NTE. Il s'agit d'un projet qui, par une analyse précise de l'environnement des personnes handicapées, va permettre de développer des outils communs de communication aux professionnels et aux usagers.

La séance est levée à 12h25.

La Vice-Présidente du CEVU